



# Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

---

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice financier 2022 a été déposé au bureau municipal et est accessible sur le site web de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, au [www.saintevoirledesorel.qc.ca](http://www.saintevoirledesorel.qc.ca), dans la section « Évaluation foncière ». Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal sur les heures d'ouvertures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 30 avril 2022
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Pierre-De Saurel  
50, rue du Fort  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de Pierre-De Saurel
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par l'avis émis par la MRC de Pierre-De Saurel relatif aux frais exigés lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 2 septembre 2021.

**STÉPHANIE DUMONT**

Directrice générale et secrétaire-trésorière